



**Direction, Santé environnementale
et sécurité des consommateurs**
Programme de la sécurité des milieux
1001, rue Saint-Laurent Ouest
Longueuil (Québec) J4K 1C7

**Healthy Environments and
Consumer Safety**
Safe Environments Programme
1001, St-Laurent Street West
Longueuil, Quebec J4K 1C7

Le 12 octobre 2006

Notre référence - Our reference
AXS.V1 OF6-1-40

Transmission par courriel

Commission conjointe – Projet Énergie Cacouna
a/s Monique Gélinas, Coordinatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec, Québec, G1R 6A6

**Objet: Commentaires de Santé Canada sur les informations additionnelles - Projet
Énergie Cacouna**

Madame,

Suite au communiqué du BAPE indiquant une prolongation du mandat de la commission d'examen conjoint pour le projet Énergie Cacouna, Santé Canada a pris connaissance des documents additionnels déposés par le promoteur en août et septembre 2006.

Nous avons plus particulièrement porté notre attention sur le document « *Modifications à la conception, Évaluation des impacts sur l'environnement* », août 2006, identifié document DA46.2.

Vous trouverez nos commentaires sur ce document à l'annexe 1 du présent document. Si des informations supplémentaires étaient nécessaires, nous demeurons disponibles pour répondre à vos questions.

En espérant le tout conforme à vos attentes, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Danielle Gagnon
Directrice régionale / Regional Director
Direction, Santé environnementale et sécurité des consommateurs /
Healthy Environments and Consumer Safety
Santé Canada - Région du Québec / Health Canada – Quebec Region

Annexe 1 Commentaires de Santé Canada sur les informations additionnelles – Projet
Énergie Cacouna

- c.c. Maryse Pineau, Gestionnaire de la Commission, Agence canadienne d'évaluation
environnementale
Stephen Bly, Protection contre les rayonnements des produits cliniques et de
consommation acoustiques, Santé Canada
Jacques-François Cartier, Bureau des contaminants de l'environnement, Division des
effets de l'air sur la santé, Santé Canada
Solange van Kemenade, Conseillère Principale, Déterminants sociaux de la santé,
Programme de la sécurité des milieux, Santé Canada
DJ Smith, Chef intérimaire, Service de l'évaluation de l'hygiène du milieu, Santé Canada
Marie-France Blain, Gestionnaire régionale, Programme de la sécurité des milieux, Santé
Canada
Elizabeth Boivin, Coordinatrice régionale des évaluations environnementales,
Programme de la sécurité des milieux, Santé Canada

ANNEXE 1
Commentaires de Santé Canada sur les informations additionnelles
Projet Énergie Cacouna

Nouvelle modélisation des impacts sonores - construction

Santé Canada a revu la section 3.2.2 *Environnement sonore aérien*, incluant le tableau 2 qui présente les nouvelles valeurs des niveaux de bruit, suite aux changements apportés à la méthode de construction.

Dans l'étude d'impact du projet (2005) ainsi que dans le document additionnel déposé en août 2006, les valeurs de bruit impulsionnel L_{eq} n'ont pas été données séparément des bruits de construction. Lors des analyses de conformité, Santé Canada avait demandé ces informations au promoteur mais celles-ci ne nous ont pas été fournies. En juin 2006, nous avons présenté des conclusions en assumant que les niveaux de bruit présentés pouvaient être considérés égaux aux niveaux pour l'ensemble du bruit (continu et impulsionnel) auxquels nous avons appliqué un facteur de correction pour le bruit impulsionnel. Cette hypothèse n'avait pas été présentée clairement dans nos commentaires de juin dernier.

Santé Canada ne peut statuer sur l'utilisation du facteur de correction K_I utilisé par le promoteur pour le bruit impulsionnel. Santé Canada ne peut donc en venir clairement à une conclusion quant à l'importance des impacts sonores en période de construction, puisque les valeurs de L_{eq} pour le bruit impulsionnel auraient été nécessaires pour effectuer cette évaluation en fonction de nos critères.

Impacts sur la qualité de l'air - construction

Le promoteur indique que malgré l'ajout de deux grues en période de construction, les normes applicables en matière de qualité de l'air seraient toujours respectées (section 3.2.1 – *Qualité de l'air*). Santé Canada réitère l'importance de valider les modélisations en phase de construction et d'exploitation afin de s'assurer que les émissions atmosphériques effectivement générées par le projet seront similaires aux niveaux estimés.

Si les niveaux réels s'avéraient supérieurs aux valeurs permises, le promoteur devra apporter des correctifs afin de rétablir la situation. Nous tenons également à préciser que le respect des normes applicables en matière de qualité de l'air ne signifie pas qu'il n'y a aucun effet à la santé, notamment pour les populations vulnérables (personnes âgées et enfants). À titre d'exemple, chaque augmentation de $10 \mu\text{g}/\text{m}^3$ dans la concentration moyenne des particules fines dans l'air extérieur est associée à une augmentation de 6% du risque de mourir d'une maladie cardio-pulmonaire et de 8% du risque de mourir d'un cancer pulmonaire¹. Donc, même lorsque les normes applicables en matière de qualité de l'air sont respectées, il est primordial de limiter le plus possible les émissions à la source.

¹ Pope CA, Burnett RT, Thun MJ, Calle EF, Krewski D, Ito D, Thurston RD, 2002. Lung cancer, cardiopulmonary mortality, and long-term exposure to fine particulate air pollution; JAMA, vol. 287 (9), p:1132-1141.